

<https://spdc.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article204>



Attestations APS - APER

- Sécurité -



Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2015



Copyright © Circonscription de Saint Pierre de Chandieu - Tous droits

réservés

Issues des circulaires 2002-229 du 25 octobre 2002 pour l'APER et 2006-085 du 24 mai 2006 pour l'APS, ces attestations ont pour but d'attester que les élèves ont été sensibilisés à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'aux règles générales de sécurité, au cours de leur parcours à l'école maternelle et élémentaire.

Formation aux premiers secours en milieu scolaire

<http://eduscol.education.fr/cid47503/ecole-primaire.htm>

Document de suivi des acquisitions de l'élève pour Apprendre à porter secours

Cette fiche est organisée chronologiquement suivant les quatre grands objectifs de formation retenus : prévention, protection (pour éviter un suraccident), alerte, intervention et récapitule, pour chacun d'eux de manière synthétique, l'évaluation des connaissances, des attitudes et des gestes nécessaires à la prévention ou à la gestion d'accidents ou d'incidents de santé.

Le document de suivi est intégré au livret scolaire de l'élève. Contresigné par la directrice ou le directeur de l'école, il est transmis avec le dossier d'entrée en 6ème, au collège d'affectation de l'élève.

L'attestation APS témoigne d'"Une sensibilisation des élèves à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité".

L'éducation à la sécurité routière à l'école

<http://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-a-l-ecole.html#lien1>

Réalisée à partir des différents domaines d'activités ou des différentes disciplines, **l'éducation à la sécurité routière à l'école relève de plusieurs registres d'objectifs :**

- des objectifs de l'ordre des **savoirs, de la connaissance des règles de circulation, de sécurité,**
- des objectifs de l'ordre des **savoir-faire** qui supposent la **mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau** comme anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions,
- des objectifs de l'ordre des **comportements** comme être respectueux des autres usagers.

L'APER, délivrée à l'issue de la scolarité primaire, valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.

La maîtrise des compétences de l'APER est attestée dans le livret personnel de compétences au même titre que l'attestation "apprendre à porter secours" et s'inscrit en continuité avec les attestations propres au collège. (ASSR1 et 2, PSC1).

La grille d'évaluation récapitule sous une forme synthétique les savoirs, savoir-faire et comportements énoncés dans le document pédagogique, pour chaque usage de l'espace routier en tant que piéton, passager et rouleur. Elle

Attestations APS - APER

fait apparaître le cycle dans lequel ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître.